

09 FEV. 2025

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DU GRAND BORNAND
Siège social : Mairie - 21, route de Chinailon BP 8
74450 LE GRAND BORNAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 21 JANVIER 2025

- 6 FEV. 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 21 janvier, le syndicat s'est réuni à vingt heures trente, dans les locaux de la mairie de Grand Bornand, sur convocation adressée à tous ses membres, le 17 janvier précédent, par Monsieur PERRILLAT-AMEDE André, Président provisoire, en exercice de l'Association Foncière Pastorale (AFP) du Grand Bornand.

Membres en exercice : 10

Présents : 10

Collège de la collectivité : Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Christellé LE BIAVANT, Martial MISSILLIER

Collège de propriétaires exploitants : Fabrice PERRILLAT-COLLOMB, François BASTARD-ROSSET, Tristan SUIZE

Collège de propriétaires non exploitants : Véronique BLANCHET-NICOUD, Denis PERRILLAT-MERCEROT, Christian PERRILLAT-AMEDE

Collège de propriétaires forestiers : Jérôme VIOLLET

Assistaient également : André PERRILLAT-AMEDE (suppléant de Bertrand PERRILLAT-AMEDE), Gilbert FOURNIER-BIDOZ (suppléant de Martial MISSILLIER), Michel FOURNIER-BIDOZ (suppléant de Fabrice PERRILLAT-COLLOMB), Emilie DUPERRIL (suppléante de François BASTARD-ROSSET), Philippe GIROD (suppléant de Véronique BLANCHET-NICOUD), Jean-Louis PERNET-COUDRIER (suppléant de Denis PERRILLAT-MERCEROT), David ZILBER (suppléant de Christian PERRILLAT-AMEDE), Anne-Lise BARD HOUDANT (Directrice SEA74), Emmanuel COGNÉT (Technicien SEA74), Vanessa PERINET(Secrétariat)

Absents excusés : Pascal ALAIS (suppléant de Jérôme VIOLLET), Stéphane BRUYERE (suppléant de Christelle LE BIAVANT)

Secrétaire de séance : Christelle LE BIAVANT

DEL 2025-01 CHOIX DE L'ASSUREUR

Monsieur le Président explique que, suite à une modification législative, l'UAFA ne peut plus négocier une assurance groupe qui permettrait à chaque AFP d'obtenir une couverture en responsabilité civile pour les organisations de chantiers, les visites d'alpage, ainsi que pour leur compétence de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les investissements.

Face à cette situation, une prospection a été réalisée pour identifier une compagnie d'assurance capable d'assurer les AFP. Les besoins spécifiques des AFP incluent notamment :

- La responsabilité civile de l'AFP
- La responsabilité personnelle des dirigeants
- Les accidents corporels, décès, incapacité, indemnités journalières pour les membres, l'exécutif et les bénévoles participants aux actions organisées (chantiers volontaires, visites alpages, événements)
- La responsabilité maître d'ouvrage – maître d'ouvrage délégué pour couvrir les risques pendant la durée des travaux
- La défense juridique
- La Responsabilité Civile en cas d'atteinte à l'environnement

Deux assureurs ont répondu à cette demande : AXA et GROUPAMA, qui était l'assureur historique. Après une analyse comparative des offres, l'assureur AXA a été retenu en raison de ses garanties plus favorables et d'une cotisation inférieure à celle de son concurrent. Cette décision permettra de garantir une couverture adéquate pour les AFP, tout en optimisant les coûts.

Après en avoir délibéré, le syndicat, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de l'assureur AXA;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux lieux et date susdits

Le Président
Monsieur Bertrand PERRILLAT-AMEDE

La secrétaire de séance
Christelle LE BAVIANT

Association Foncière Pastorale du Grand Bornand

Siège social :

Mairie 21 route de Chinillon - BP 8

74450 LE GRAND BORNAND

SIRET : 939 326 278 00016 APE :42.99Z



Délibération transmise en Préfecture le
Publiée le par

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 6 FEV. 2025

ARRIVEE

4

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DU GRAND BORNAND
 Siège social : Mairie - 21, route de Chinaillon BP 8
 74450 LE GRAND BORNAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 21 JANVIER 2025

Préfecture de la Haute-Savoie
 SGCD / Pôle accueil courrier

- 6 FEV. 2025

ARRIVEE

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 21 janvier, le syndicat s'est réuni à vingt heures trente, dans les locaux de la mairie de Grand Bornand, sur convocation adressée à tous ses membres, le 17 janvier précédent, par Monsieur PERRILLAT-AMEDE André, Président provisoire, en exercice de l'Association Foncière Pastorale (AFP) du Grand Bornand.

Membres en exercice : 10

Présents : 10

Collège de la collectivité : Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Christelle LE BIAVANT, Martial MISSILLIER

Collège de propriétaires exploitants : Fabrice PERRILLAT-COLLOMB, François BASTARD-ROSSET, Tristan SUIZE

Collège de propriétaires non exploitants : Véronique BLANCHET-NICOUD, Denis PERRILLAT-MERCEROT, Christian PERRILLAT-AMEDE

Collège de propriétaires forestiers : Jérôme VIOLLET

Assistaient également : André PERRILLAT-AMEDE (suppléant de Bertrand PERRILLAT-AMEDE), Gilbert FOURNIER-BIDOZ (suppléant de Martial MISSILLIER), Michel FOURNIER-BIDOZ (suppléant de Fabrice PERRILLAT-COLLOMB), Emilie DUPERRIL (suppléante de François BASTARD-ROSSET), Philippe GIROD (suppléant de Véronique BLANCHET-NICOUD), Jean-Louis PERNET-COUDRIER (suppléant de Denis PERRILLAT-MERCEROT), David ZILBER (suppléant de Christian PERRILLAT-AMEDE), Anne-Lise BARD HOUDANT (Directrice SEA74), Emmanuel COGNET (Technicien SEA74), Vanessa PERINET (Secrétariat)

Absents excusés : Pascal ALAIS (suppléant de Jérôme VIOLLET), Stéphane BRUYERE (suppléant de Christelle LE BIAVANT)

Secrétaire de séance : Christelle LE BIAVANT

DEL2025-02 BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Président propose de voter le budget primitif 2024 qui s'équilibre ainsi :

BUDGET AFP	BP 2025
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	10 673,00
RECETTES	10 673,00
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	-
RECETTES	-

Après en avoir délibéré, le syndicat, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 proposé par Monsieur le Président,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ;

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré aux lieux et date susdits

Le Président
Monsieur Bertrand PERRILLAT-AMEDE

La secrétaire de séance
Christelle LE BAVIANT

Association Foncière Pastorale du Grand Bornand

Siège social :

Mairie 21 route de Chunaillon - BP 8

74450 LE GRAND BORNAND

SIRET : 939 326 278 00016 APE : 42.99Z



Délibération transmise en Préfecture le
Publiée le par

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 6 FEV. 2025

ARRIVEE

4

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DU GRAND BORNAND
Siège social : Mairie - 21, route de Chinaillon BP 8
74450 LE GRAND BORNAND

Préfecture de la Haute-Savoie
 SGCD / Pôle accueil courrier

- 6 FEV. 2025
 ARRIVEE
 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 21 JANVIER 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 21 janvier, le syndicat s'est réuni à vingt heures trente, dans les locaux de la mairie de Grand Bornand, sur convocation adressée à tous ses membres, le 17 janvier précédent, par Monsieur PERRILLAT-AMEDE André, Président provisoire, en exercice de l'Association Foncière Pastorale (AFP) du Grand Bornand.

Membres en exercice : 10

Présents : 10

Collège de la collectivité : Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Christelle LE BIAVANT, Martial MISSILLIER

Collège de propriétaires exploitants : Fabrice PERRILLAT-COLLOMB, François BASTARD-ROSSET, Tristan SUIZE

Collège de propriétaires non exploitants : Véronique BLANCHET-NICOUD, Denis PERRILLAT-MERCEROT, Christian PERRILLAT-AMEDE

Collège de propriétaires forestiers : Jérôme VIOLLET

Assistaient également : André PERRILLAT-AMEDE (suppléant de Bertrand PERRILLAT-AMEDE), Gilbert FOURNIER-BIDOZ (suppléant de Martial MISSILLIER), Michel FOURNIER-BIDOZ (suppléant de Fabrice PERRILLAT-COLLOMB), Emilie DUPERRIL (suppléante de François BASTARD-ROSSET), Philippe GIROD (suppléant de Véronique BLANCHET-NICOUD), Jean-Louis PERNET-COUDRIER (suppléant de Denis PERRILLAT-MERCEROT), David ZILBER (suppléant de Christian PERRILLAT-AMEDE), Anne-Lise BARD HOUDANT (Directrice SEA74), Emmanuel COGNET (Technicien SEA74), Vanessa PERINET (Secrétariat)

Absents excusés : Pascal ALAIS (suppléant de Jérôme VIOLLET), Stéphane BRUYERE (suppléant de Christelle LE BIAVANT)

Secrétaire de séance : Christelle LE BIAVANT

PREAMBULE

Les services de la CCVT sont responsables du secrétariat et de la comptabilité de plusieurs structures publiques locales, notamment le Syndicat Intercommunal du Plateau de Beauregard (SIPB) ainsi que les Associations Foncières Pastorales (AFP) de Serraval, Manigod-Sulens, Mont-Charvin, Dran-Ablon-Cruet, Col de la Buffaz et Beauregard.

Par délibération 2023-106 en date du 19 décembre 2023, le Conseil communautaire a validé la création d'un poste mutualisé dédié à la gestion administrative et financière des ASA, AFP et SIPB. Cette décision fait suite à plusieurs éléments :

- La demande de la Commune de la Clusaz, souhaitant transférer la gestion administrative et comptable de l'AFP de la Clusaz.
- Le projet d'établissement d'une Association Syndicale Autorisée (ASA) intercommunale consacrée à la desserte forestière.
- La reprise par le SIPB, à partir du 27 avril 2022, de la gestion du domaine skiable en régie directe, consécutive à l'expiration de la délégation de service public, ce qui a nécessité la création d'un budget annexe à compter du 1er janvier 2023.

La répartition du temps de travail du poste mutualisé a été établie comme suit :

- **20 %** pour la gestion du SIPB, avec facturation directe au SIPB.
- **80 %** pour la gestion des sept AFP et de l'ASA intercommunale (projet en cours), répartis comme suit :
 - Participation des 7 AFP à hauteur de **12 %**, à distribuer entre celles-ci.

- o Participation de la CCVT dans le cadre de sa politique agricole et forestière, s'élevant à **28 %**.
- o Contribution des Communes, en tant que supports des AFP et de l'ASA, à hauteur de **40 %**, à répartir entre les 14 Communes concernées.

Par délibération 2024-024 du 5 mars 2024, le Conseil communautaire a approuvé toutes les conventions à établir avec chacune des structures concernées.

À l'automne 2024, une nouvelle AFP a été créée sur la Commune de Grand-Bornand. Cette AFP, la plus grande du département, couvre 3 750 hectares d'alpage et comprend 55 unités pastorales, principalement laitières. La Commune de Grand-Bornand a exprimé le souhait que la gestion de cette structure soit confiée au service mutualisé. La répartition de la participation entre les différentes Communes support d'AFP et d'ASA sera établie en fonction de la superficie des AFP par Commune et du nombre d'unités pastorales par Commune, réparties de manière équitable.

Cette nouvelle donne implique la nécessité d'un avenant à la convention existante, afin d'y intégrer l'AFP du Grand-Bornand. Cet avenant précisera les modalités de gestion administrative et financière de l'AFP ainsi que la répartition de la participation financière, qui inclura cette nouvelle structure. La participation de l'AFP du Grand-Bornand sera intégrée à la répartition globale, tout en assurant une collaboration étroite entre les parties pour garantir une gestion efficace des ressources pastorales et forestières communes.

DEL2025-03 POSTE MUTUALISE

M. le Président rappelle que l'activité des AFP et des ASA varie d'une année à l'autre ainsi qu'entre les différentes structures, en fonction des travaux demandés par les propriétaires. De ce fait, les recettes générées par les AFP/ASA, qui dépendent principalement des frais de gestion prélevés lors de la réalisation des travaux, varient également.

Pour optimiser la correspondance entre l'activité des AFP/ASA et leur contribution financière, la méthode suivante est proposée pour déterminer le montant de cette participation :

1. **Coût forfaitaire annuel** : Un montant de 350 € sera appliqué pour couvrir la gestion de base de la structure, incluant le vote des comptes et la gestion courante.
2. **Coût unitaire par programme de travaux** : Un montant de 180 € sera appliqué pour chaque programme de travaux en cours de réalisation.

Après en avoir délibéré, le syndicat, à l'unanimité :

- **APPROUVE** Les modalités de participation financière de l'AFP au poste mutualisé « Chargé de gestion administrative et financière des ASA - AFP – SIPB »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré aux lieux et date susdits

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 6 FEV. 2025

Le Président
Monsieur Bertrand PERRILLAT-AMEDE

La secrétaire de séance
Christelle LE BAVIANT

ARRIVEE
4

Association Foncière Pastorale du Grand Bornand
Siège social :
Mairie 21 route de Chinailon - BP 8
74450 LE GRAND BORNAND
SIRET : 939 326 278 00016 APE : 42.99Z



ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DU GRAND BORNAND
Siège social : Mairie - 21, route de Chinailon BP 8
74450 LE GRAND BORNAND

Préfecture de la Haute-Savoie
 SGCD / Pôle accueil courrier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 21 JANVIER 2025

- 6 FEV. 2025

ARRIVEE

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 21 janvier, le syndicat s'est réuni à vingt heures trente, dans les locaux de la mairie de Grand Bornand, sur convocation adressée à tous ses membres, le 17 janvier précédent, par Monsieur PERRILLAT-AMEDE André, Président provisoire, en exercice de l'Association Foncière Pastorale (AFP) du Grand Bornand.

Membres en exercice :

Présents :

Collège de la collectivité : Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Christelle LE BIAVANT, Martial MISSILLIER

Collège de propriétaires exploitants : Fabrice PERRILLAT-COLLOMB, François BASTARD-ROSSET, Tristan SUIZE

Collège de propriétaires non exploitants : Véronique BLANCHET-NICOUD, Denis PERRILLAT-MERCEROT, Christian PERRILLAT-AMEDE

Collège de propriétaires forestiers : Jérôme VIOLLET

Assistaient également : André PERRILLAT-AMEDE (suppléant de Bertrand PERRILLAT-AMEDE), Gilbert FOURNIER-BIDOZ (suppléant de Martial MISSILLIER), Michel FOURNIER-BIDOZ (suppléant de Fabrice PERRILLAT-COLLOMB), Emilie DUPERRIL (suppléante de François BASTARD-ROSSET), Philippe GIROD (suppléant de Véronique BLANCHET-NICOUD), Jean-Louis PERNET-COUDRIER (suppléant de Denis PERRILLAT-MERCEROT), David ZILBER (suppléant de Christian PERRILLAT-AMEDE), Anne-Lise BARD HOUDANT (Directrice SEA74), Emmanuel COGNET (Technicien SEA74), Vanessa PERINET (Secrétariat)

Absents excusés : Pascal ALAIS (suppléant de Jérôme VIOLLET), Stéphane BRUYERE (suppléant de Christelle LE BIAVANT)

Secrétaire de séance : Christelle LE BIAVANT

DEL 2025-04 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE
SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES 2023-2028
CONTRAT DE TERRITOIRE HAUTE-SAVOIE NATURE CCVT
UNITE PASTORALE DE LES ANNES 3- « RECONQUETE PASTORALE DE ZONES DELAISSEES DE PATURAGE »

Monsieur le Président ainsi qu'Emmanuel COGNET de la SEA74 présentent le projet relatif à l'alpage laitier des Années 3.

Le projet identifié concerne la reconquête d'espaces pastoraux envahis par les aulnes verts. En effet, un espace situé en versant Nord du Col des Annes présente un embroussaillage conséquent ayant réduit les possibilités de pâturage par le troupeau de vaches laitières. Compte tenu de la topographie des lieux, l'intervention technique projetée nécessite la réalisation de travaux de broyage par une pelle araignée. Un réensemencement de la zone rouverte est également prévue.

Monsieur le Président indique que le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 42612,00 euros TTC, assistance SEA 74 comprise.

Monsieur le Président rappelle que cette action peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute Savoie dans le cadre du Schéma des Espaces Naturels Sensibles.

Après en avoir délibéré, le Syndicat, à l'unanimité :

1. Approuve le programme de travaux pour un montant de 42 612,00 euros TTC,
2. Sollicite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible,
3. S'engage à respecter le règlement financier du Conseil Départemental de la Haute Savoie,
4. S'engage à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de cette opération,
5. S'engage à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans la convention financière annexée au Contrat départemental pour un Espace Naturel Sensible,
6. S'engage à conserver les ouvrages créés à usage pastoral conformément à la convention financière,
7. Donne pouvoir à Monsieur le Président, pour appliquer ces décisions, signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré aux lieux et date susdits

Le Président

Monsieur Bertrand PERRILLAT-AMEDE
Association Foncière Pastorale du Grand Bornand

Siège social :

Mairie 21 route de Chunaillon - BP 8
74450 LE GRAND BORNAND
SIRET : 939 326 278 00016 APE : 42.99Z

Le secrétaire de séance

Christelle LE BIAVANT



Délibération transmise en Préfecture le
Publiée le par

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 6 FEV. 2025

ARRIVEE

4

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DU GRAND BORNAND
 Siège social : Mairie - 21, route de Chinaillon BP 8
 74450 LE GRAND BORNAND

Préfecture de la Haute-Savoie
 SGCD / Pôle accueil courrier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 21 JANVIER 2025

- 6 FEV. 2025
 ARRIVEE
 4

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 21 janvier, le syndicat s'est réuni à vingt heures trente, dans les locaux de la mairie de Grand Bornand, sur convocation adressée à tous ses membres, le 17 janvier précédent, par Monsieur PERRILLAT-AMEDE André, Président provisoire, en exercice de l'Association Foncière Pastorale (AFP) du Grand Bornand.

Membres en exercice :

Présents :

Collège de la collectivité : Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Christelle LE BIAVANT, Martial MISSILLIER

Collège de propriétaires exploitants : Fabrice PERRILLAT-COLLOMB, François BASTARD-ROSSET, Tristan SUIZE

Collège de propriétaires non exploitants : Véronique BLANCHET-NICOUD, Denis PERRILLAT-MERCEROT, Christian PERRILLAT-AMEDE

Collège de propriétaires forestiers : Jérôme VIOLLET

Assistaient également : André PERRILLAT-AMEDE (suppléant de Bertrand PERRILLAT-AMEDE), Gilbert FOURNIER-BIDOZ (suppléant de Martial MISSILLIER), Michel FOURNIER-BIDOZ (suppléant de Fabrice PERRILLAT-COLLOMB), Emilie DUPERRIL (suppléante de François BASTARD-ROSSET), Philippe GIROD (suppléant de Véronique BLANCHET-NICOUD), Jean-Louis PERNET-COUDRIER (suppléant de Denis PERRILLAT-MERCEROT), David ZILBER (suppléant de Christian PERRILLAT-AMEDE), Anne-Lise BARD HOUDANT (Directrice SEA74), Emmanuel COGNET (Technicien SEA74), Vanessa PERINET (Secrétariat)

Absents excusés : Pascal ALAIS (suppléant de Jérôme VIOLLET), Stéphane BRUYERE (suppléant de Christelle LE BIAVANT)

Secrétaire de séance : Christelle LE BIAVANT

DEL 2025-05 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE
SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES 2023-2028
CONTRAT DE TERRITOIRE HAUTE-SAVOIE NATURE CCVT
UNITE PASTORALE DE LES GETTIERS 2 - « RENOVATION COMPLETE TOITURE »

Monsieur le Président ainsi qu'Emmanuel COGNET de la SEA74 présentent le projet relatif à l'alpage laitier des Gettiers 2.

Il est indiqué que le besoin identifié est lié au besoin impérieux de rénovation de la toiture du chalet de cette unité pastorale. En effet, il apparaît que la structure charpente et la couverture en anelles du chalet très dégradées ont contraint le propriétaire alpagiste à déployer provisoirement une étanchéité provisoire de type bâche PVC.

Il est précisé que la surface de toiture à rénover est importante (360 m²) car le chalet abrite toutes les fonctionnalités d'un alpage laitier.

Monsieur le Président indique que le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 183 881,00 euros TTC, assistance SEA 74 comprise.

Monsieur le Président rappelle que cette action peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute Savoie dans le cadre du Schéma des Espaces Naturels Sensibles.

Après en avoir délibéré, le Syndicat, à l'unanimité :

1. Approuve le programme de travaux pour un montant de 183 881,00 euros TTC
2. Sollicite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible
3. S'engage à respecter le règlement financier du Conseil Départemental de la Haute Savoie
4. S'engage à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de cette opération
5. S'engage à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans la convention financière annexée au Contrat départemental pour un Espace Naturel Sensible.
6. S'engage à conserver les ouvrages créés à usage pastoral conformément à la convention financière,
7. Donne pouvoir à Monsieur le Président, pour appliquer ces décisions, signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré aux lieux et date susdits

Le Président

Monsieur ~~Patrice Donatien~~ Pastoral du Grand Bornand

Association FONCIERE PASTORALE AMEDE

Siège social :

Mairie 21 route de Chinailon - BP 8

74450 LE GRAND BORNAND

SIRET : 939 326 278 00016 APE : 42.99Z

Le secrétaire de séance

Christelle LE BIAVANT



Délibération transmise en Préfecture le
Publiée le par

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 6 FEV. 2025

ARRIVEE

4

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DU GRAND BORNAND
Siège social : Mairie - 21, route de Chinaillon BP 8
74450 LE GRAND BORNAND

Préfecture de la Haute-Savoie
 SGCD / Pôle accueil courrier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 21 JANVIER 2025

- 6 FEV. 2025
 ARRIVEE
 4

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 21 janvier, le syndicat s'est réuni à vingt heures trente, dans les locaux de la mairie de Grand Bornand, sur convocation adressée à tous ses membres, le 17 janvier précédent, par Monsieur PERRILLAT-AMEDE André, Président provisoire, en exercice de l'Association Foncière Pastorale (AFP) du Grand Bornand.

Membres en exercice :

Présents :

Collège de la collectivité : Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Christelle LE BIAVANT, Martial MISSILLIER

Collège de propriétaires exploitants : Fabrice PERRILLAT-COLLOMB, François BASTARD-ROSSET, Tristan SUIZE

Collège de propriétaires non exploitants : Véronique BLANCHET-NICOUD, Denis PERRILLAT-MERCEROT, Christian PERRILLAT-AMEDE

Collège de propriétaires forestiers : Jérôme VIOLLET

Assistaient également : André PERRILLAT-AMEDE (suppléant de Bertrand PERRILLAT-AMEDE), Gilbert FOURNIER-BIDOZ (suppléant de Martial MISSILLIER), Michel FOURNIER-BIDOZ (suppléant de Fabrice PERRILLAT-COLLOMB), Emilie DUPERRIL (suppléante de François BASTARD-ROSSET), Philippe GIROD (suppléant de Véronique BLANCHET-NICOUD), Jean-Louis PERNET-COUDRIER (suppléant de Denis PERRILLAT-MERCEROT), David ZILBER (suppléant de Christian PERRILLAT-AMEDE), Anne-Lise BARD HOUDANT (Directrice SEA74), Emmanuel COGNET (Technicien SEA74), Vanessa PERINET (Secrétariat)

Absents excusés : Pascal ALAIS (suppléant de Jérôme VIOLLET), Stéphane BRUYERE (suppléant de Christelle LE BIAVANT)

Secrétaire de séance : Christelle LE BIAVANT

DEL 2025-06 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-SAVOIE
SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES 2023-2028
CONTRAT DE TERRITOIRE HAUTE-SAVOIE NATURE CCVT
UNITE PASTORALE DE LA SERVELANCHE- « RECONQUETE PASTORALE DE ZONES
DELAISSEES DE PATURAGE »

Monsieur le Président ainsi qu'Emmanuel COGNET de la SEA74 présentent le projet relatif à l'alpage laitier de La Servelanche.

Le projet identifié concerne la redélimitation de lisières situées en partie haute de cette unité pastorale. Il s'agit de ligneux résineux et feuillus avançant sur le pâturage réservé au troupeau bovin laitier. Les fortes pentes de cette unité pastorale oblige l'AFP à faire intervenir une pelle araignée.

Monsieur le Président indique que le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 10269,00 euros TTC, assistance SEA 74 comprise.

Monsieur le Président rappelle que cette action peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute Savoie dans le cadre du Schéma des Espaces Naturels Sensibles.

Après en avoir délibéré, le Syndicat, à l'unanimité :

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DU GRAND BORNAND

1. Approuve le programme de travaux pour un montant de 10269,00 euros TTC,
2. Sollicite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible,
3. S'engage à respecter le règlement financier du Conseil Départemental de la Haute Savoie,
4. S'engage à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de cette opération,
5. S'engage à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans la convention financière annexée au Contrat départemental pour un Espace Naturel Sensible,
6. S'engage à conserver les ouvrages créés à usage pastoral conformément à la convention financière,
7. Donne pouvoir à Monsieur le Président, pour appliquer ces décisions, signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré aux lieux et date susdits

Le Président
Monsieur Bertrand PERRILLAT-AMEDE

Le secrétaire de séance
Christelle LE BIAVANT

Association Foncière Pastorale du Grand Bornand

Siège social :
Mairie 21 route de Chirailon - BP 8
74450 LE GRAND BORNAND
SIRET : 939 326 278 00016 APE : 42.99Z



Délibération transmise en Préfecture le
Publiée le par

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 6 FEV. 2025

ARRIVEE

4

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DU GRAND BORNAND
Siège social : Mairie - 21, route de Chinailon BP 8
74450 LE GRAND BORNAND

Préfecture de la Haute-Savoie
 SGCD / Pôle accueil courrier

- 6 FEV. 2025
 ARRIVEE
 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 21 JANVIER 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 21 janvier, le syndicat s'est réuni à vingt heures trente, dans les locaux de la mairie de Grand Bornand, sur convocation adressée à tous ses membres, le 17 janvier précédent, par Monsieur PERRILLAT-AMEDE André, Président provisoire, en exercice de l'Association Foncière Pastorale (AFP) du Grand Bornand.

Membres en exercice :

Présents :

Collège de la collectivité : Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Christelle LE BIAVANT, Martial MISSILLIER

Collège de propriétaires exploitants : Fabrice PERRILLAT-COLLOMB, François BASTARD-ROSSET, Tristan SUIZE

Collège de propriétaires non exploitants : Véronique BLANCHET-NICOUD, Denis PERRILLAT-MERCEROT, Christian PERRILLAT-AMEDE

Collège de propriétaires forestiers : Jérôme VIOLLET

Assistaient également : André PERRILLAT-AMEDE (suppléant de Bertrand PERRILLAT-AMEDE), Gilbert FOURNIER-BIDOZ (suppléant de Martial MISSILLIER), Michel FOURNIER-BIDOZ (suppléant de Fabrice PERRILLAT-COLLOMB), Emilie DUPERRIL (suppléante de François BASTARD-ROSSET), Philippe GIROD (suppléant de Véronique BLANCHET-NICOUD), Jean-Louis PERNET-ÇOUDRIER (suppléant de Denis PERRILLAT-MERCEROT), David ZILBER (suppléant de Christian PERRILLAT-AMEDE), Anne-Lise BARD HOUDANT (Directrice SEA74), Emmanuel COGNET (Technicien SEA74), Vanessa PERINET (Secrétariat)

Absents excusés : Pascal ALAIS (suppléant de Jérôme VIOLLET), Stéphane BRUYERE (suppléant de Christelle LE BIAVANT)

Secrétaire de séance : Christelle LE BIAVANT

DEL 2025-08 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF 207
« AMELIORER LES CONDITIONS DES ELEVEURS EN ESPACE PASTORAL »
PLAN PASTORAL TERRITORIAL FIER-ARAVIS
INVESTISSEMENT DE PRODUCTION ET DE TRANSFORMATION LAITIERE EN ESPACE PASTORAL
UNITE PASTORALE DE LA MOUILLE - « RENOVATION DE L'ATELIER DE TRANSFORMATION FROMAGERE »

Monsieur le Président ainsi qu'Emmanuel COGNET de la SEA74 présentent le projet relatif à l'alpage laitier de La Mouille. Le besoin recensé concerne la rénovation de l'atelier de transformation fromagère qui s'avère ne plus répondre aux exigences techniques requises pour la transformation laitière en AOP Reblochon.

Monsieur le Président rappelle que la récurrence des étés chaud expose l'atelier à de fortes chaleurs fragilise la transformation fromagère de qualité et le vieillissement des matériaux présents dans les locaux oblige l'AFP à engager une intervention dans l'objectif de pérenniser la transformation fromagère sur cet alpage bovin laitier.

Les travaux consistent à prolonger la toiture actuelle du chalet afin de venir en couverture des locaux, à rénover l'intérieur de l'atelier par l'installation de panneaux PVC isolant et le remplacement des huisseries, à reprendre le carrelage ainsi qu'à reprendre l'électricité de l'ensemble.

Monsieur le Président indique que le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 148 723,00 euros HT, assistance SEA 74 comprise et que cette action peut faire l'objet d'une demande d'aide financière au titre du dispositif 207 du Programme régional FEADER 2023-2027 Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre du Plan Pastoral Territorial Fier-Aravis.

Après en avoir délibéré, le Syndicat, à l'unanimité :

1. Approuve la proposition de Monsieur le Président de réaliser les travaux de rénovation de l'atelier de transformation fromagère sur l'unité pastorale de La Mouille pour un montant total de travaux de 148 723,00 € HT,
2. Sollicite dans le cadre du Plan Pastoral Territorial Fier-Aravis une subvention au taux le plus élevé possible au titre du dispositif 207,
3. S'engage à respecter le règlement financier du FEADER 2023-2027,
4. S'engage à apporter l'autofinancement complémentaire à la réalisation de cette opération,
5. S'engage à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans l'arrêté attributif de subvention des financeurs,
6. S'engage à conserver les ouvrages créés à usage pastoral pendant au moins dix ans,
7. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré aux lieux et date susdits

Le Président
Monsieur Bertrand PERRILLAT-AMEDE

Le secrétaire de séance
Christelle LE BIAVANT

Association Foncière Pastorale du Grand Bornand

Siège social :
Mairie 21 route de Chinailon - BP 8
74450 LE GRAND BORNAND
SIRET : 939 326 278 00016 APE : 42.99Z



Délibération transmise en Préfecture le
Publiée le par

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 6 FEV. 2025

ARRIVEE

4

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DU GRAND BORNAND
Siège social : Mairie - 21, route de Chinaillon BP 8
74450 LE GRAND BORNAND

Préfecture de la Haute-Savoie
 SGCD / Pôle accueil courrier

- 6 FEV. 2025

ARRIVEE

4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 21 JANVIER 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 21 janvier, le syndicat s'est réuni à vingt heures trente, dans les locaux de la mairie de Grand Bornand, sur convocation adressée à tous ses membres, le 17 janvier précédent, par Monsieur PERRILLAT-AMEDE André, Président provisoire, en exercice de l'Association Foncière Pastorale (AFP) du Grand Bornand.

Membres en exercice :

Présents :

Collège de la collectivité : Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Christelle LE BIAVANT, Martial MISSILLIER

Collège de propriétaires exploitants : Fabrice PERRILLAT-COLLOMB, François BASTARD-ROSSET, Tristan SUIZE

Collège de propriétaires non exploitants : Véronique BLANCHET-NICOUD, Denis PERRILLAT-MERCEROT, Christian PERRILLAT-AMEDE

Collège de propriétaires forestiers : Jérôme VIOLLET

Assistaient également : André PERRILLAT-AMEDE (suppléant de Bertrand PERRILLAT-AMEDE), Gilbert FOURNIER-BIDOZ (suppléant de Martial MISSILLIER), Michel FOURNIER-BIDOZ (suppléant de Fabrice PERRILLAT-COLLOMB), Emilie DUPERRIL (suppléante de François BASTARD-ROSSET), Philippe GIROD (suppléant de Véronique BLANCHET-NICOUD), Jean-Louis PERNET-COUDRIER (suppléant de Denis PERRILLAT-MERCEROT), David ZILBER (suppléant de Christian PERRILLAT-AMEDE), Anne-Lise BARD HOUDANT (Directrice SEA74), Emmanuel COGNET (Technicien SEA74), Vanessa PERINET (Secrétariat)

Absents excusés : Pascal ALAIS (suppléant de Jérôme VIOLLET), Stéphane BRUYERE (suppléant de Christelle LE BIAVANT)

Secrétaire de séance : Christelle LE BIAVANT

DEL 2025-07 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF 207
« AMELIORER LES CONDITIONS DES ELEVEURS EN ESPACE PASTORAL »
PLAN PASTORAL TERRITORIAL FIER-ARAVIS
INVESTISSEMENT DE PRODUCTION ET DE TRANSFORMATION LAITIERE EN ESPACE PASTORAL
UNITE PASTORALE DE LA MERMILLAUDE - « EQUIPEMENT DE L'ETABLE - ATTACHES ET TAPIS »

Monsieur le Président ainsi qu'Emmanuel COGNET de la SEA74 présentent le projet relatif à l'alpage laitier de La Mermillaude. Le besoin recensé est lié à la vétusté de l'équipement de l'étable concerne le logement des vaches laitières.

L'intervention projetée comprend la rénovation de l'intérieur de l'étable avec la mise en place d'attaches automatiques et de tapis dans cette étable qui peut abriter 29 vaches laitières. Ces travaux nécessitent également la réalisation d'un muret maçonné afin de sceller les structures métalliques des attaches.

Monsieur le Président indique également que l'exploitation agricole de cet alpage a été repris récemment par un agriculteur.

Monsieur le Président indique que le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 44 872,00 euros HT, assistance SEA 74 comprise et que cette action peut faire l'objet d'une demande d'aide financière au titre du dispositif 207 du Programme régional FEADER 2023-2027 Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre du Plan Pastoral Territorial Fier-Aravis.

Après en avoir délibéré, le Syndicat, à l'unanimité :

1. Approuve la proposition de Monsieur le Président de réaliser les travaux de rénovation de l'atelier de transformation fromagère sur l'unité pastorale de La Mouille pour un montant total de travaux de 44 872,00 € HT,
2. Sollicite dans le cadre du Plan Pastoral Territorial Fier-Aravis une subvention au taux le plus élevé possible au titre du dispositif 207,
3. S'engage à respecter le règlement financier du FEADER 2023-2027,
4. S'engage à apporter l'autofinancement complémentaire à la réalisation de cette opération,
5. S'engage à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans l'arrêté attributif de subvention des financeurs,
6. S'engage à conserver les ouvrages créés à usage pastoral pendant au moins dix ans,
7. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré aux lieux et date susdits

Le Président

Monsieur Bertrand PERRILLAT-AMEDE

Association Foncière Pastorale du Grand Bornand

Siège social :

Mairie 21 route de Chinailon - BP 8

74450 LE GRAND BORNAND

SIRET : 939 326 278 00016 APE : 42.99Z

Le secrétaire de séance

Christelle LE BIAVANT



Délibération transmise en Préfecture le
Publiée le par

Préfecture de la Haute Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 6 FEV. 2025

ARRIVEE
4

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DU GRAND BORNAND
Siège social : Mairie - 21, route de Chinailon BP 8
74450 LE GRAND BORNAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 21 JANVIER 2025

Préfecture de la Haute-Savoie
 SGCD / Pôle accueil courrier

- 6 FEV. 2025

ARRIVEE

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 21 janvier, le syndicat s'est réuni à vingt heures trente, dans les locaux de la mairie de Grand Bornand, sur convocation adressée à tous ses membres, le 17 janvier précédent, par Monsieur PERRILLAT-AMEDE André, Président provisoire, en exercice de l'Association Foncière Pastorale (AFP) du Grand Bornand.

Membres en exercice :

Présents :

Collège de la collectivité : Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Christelle LE BIAVANT, Martial MISSILLIER

Collège de propriétaires exploitants : Fabrice PERRILLAT-COLLOMB, François BASTARD-ROSSET, Tristan SUIZE

Collège de propriétaires non exploitants : Véronique BLANCHET-NICOUD, Denis PERRILLAT-MERCEROT, Christian PERRILLAT-AMEDE

Collège de propriétaires forestiers : Jérôme VIOLLET

Assistaient également : André PERRILLAT-AMEDE (suppléant de Bertrand PERRILLAT-AMEDE), Gilbert FOURNIER-BIDOZ (suppléant de Martial MISSILLIER), Michel FOURNIER-BIDOZ (suppléant de Fabrice PERRILLAT-COLLOMB), Emilie DUPERRIL (suppléante de François BASTARD-ROSSET), Philippe GIROD (suppléant de Véronique BLANCHET-NICOUD), Jean-Louis PERNET-COUDRIER (suppléant de Denis PERRILLAT-MERCEROT), David ZILBER (suppléant de Christian PERRILLAT-AMEDE), Anne-Lise BARD HOUDANT (Directrice SEA74), Emmanuel COGNET (Technicien SEA74), Vanessa PERINET (Secrétariat)

Absents excusés : Pascal ALAIS (suppléant de Jérôme VIOLLET), Stéphane BRUYERE (suppléant de Christelle LE BIAVANT)

Secrétaire de séance : Christelle LE BIAVANT

DEL 2025-09 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF 207
« AMELIORER LES CONDITIONS DES ELEVEURS EN ESPACE PASTORAL »
PLAN PASTORAL TERRITORIAL FIER-ARAVIS
INVESTISSEMENT DE PRODUCTION ET DE TRANSFORMATION LAITIERE EN ESPACE PASTORAL
UNITE PASTORALE DE LE CROPT - « RENOVATION-EXTENSION DE L'ETABLE »

Monsieur le Président ainsi qu'Emmanuel COGNET de la SEA74 présentent le projet relatif à l'alpage laitier du Cropt. Le besoin identifié est lié à la vétusté de l'étable qui n'est plus adapté aux nouvelles conditions climatiques, aux exigences des conditions de traite et de travail et à la taille du troupeau nécessaire pour le bon fonctionnement de l'alpage. Monsieur le Président rappelle que l'exploitation agricole de cet alpage a été récemment repris par deux jeunes agriculteurs.

L'intervention projetée comprend une petite extension de l'étable avec la mise en place de caniveaux à lisier avec grilles et évacuateur, attaches, tapis, abreuvoirs, auges et l'adaptation du lactoduc. Cette amélioration permettra de loger 36 vaches laitières dans des conditions améliorées. Cette rénovation fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme qui a été obtenue par le bénéficiaire.

Monsieur le Président indique que le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 106 882,00 euros HT, assistance SEA 74 comprise et que cette action peut faire l'objet d'une demande d'aide financière au titre du dispositif 207 du Programme régional FEADER 2023-2027 Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre du Plan Pastoral Territorial Fier-Aravis.

Après en avoir délibéré, le Syndicat, à l'unanimité :

1. Approuve la proposition de Monsieur le Président de réaliser les travaux de rénovation de l'atelier de transformation fromagère sur l'unité pastorale de La Mouille pour un montant total de travaux de 106 882,00 € HT,
2. Sollicite dans le cadre du Plan Pastoral Territorial Fier-Aravis une subvention au taux le plus élevé possible au titre du dispositif 207,
3. S'engage à respecter le règlement financier du FEADER 2023-2027,
4. S'engage à apporter l'autofinancement complémentaire à la réalisation de cette opération,
5. S'engage à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans l'arrêté attributif de subvention des financeurs,
6. S'engage à conserver les ouvrages créés à usage pastoral pendant au moins dix ans,
7. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré aux lieux et date susdits

Le Président

Monsieur Bertrand PERRILLAT-AMEDE

Association Foncière Pastorale du Grand Bornand

Siège social :

Mairie 21 route de Chinailon - BP 8

74460 LE GRAND BORNAND

SIRET : 939 326 278 00016 APE :42.99Z

Le secrétaire de séance

Christelle LE BIAVANT



Délibération transmise en Préfecture le
Publiée le par

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 6 FEV. 2025

ARRIVEE

4